

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

**Arrêté du ministre de l'agriculture du 19 août 1995,  
fixant la délimitation territoriale des pôles régionaux de  
recherche-développement agricole.**

Le ministre de l'agriculture,

Sur proposition du président de l'institution de la recherche et  
de l'enseignement supérieur agricoles,

Vu la loi n° 90-72 du 30 juillet 1990, portant création de  
l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur  
agricoles,

Vu le décret n° 91-104 du 21 janvier 1991, portant  
organisation et attributions de l'institution de la recherche et de  
l'enseignement supérieur agricoles tel que modifié par le décret n°  
95-1000 du 5 juin 1995 et notamment son article 6 (nouveau),

Vu le décret n° 95-999 du 5 juin 1995, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des pôles régionaux de recherche-développement agricole à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles et notamment son article premier,

Arrête :  
Article premier. - La délimitation territoriale des pôles régionaux de recherche-développement agricole, prévus à l'article premier du décret susvisé n° 95-999 du 5 juin 1995, est fixée conformément aux indications mentionnées au tableau ci-après :

Dénomination du Pôle	Zone territoriale d'intervention du Pôle	Gouvernorat du siège du Pôle
Pôle régional de recherche-développement agricole du nord-est	Le territoire des gouvernorats de Tunis, de l'Ariana, de Ben Arous et de Nabeul.	Ben Arous
Pôle régional de recherche-développement agricole du nord-ouest Sub-Humide	Le territoire des gouvernorats de Béja, de Bizerte et de Jendouba.	Béja
Pôle régional de recherche-développement agricole du nord-ouest Semi-Aride	Le territoire des gouvernorats du Kef, de Siliana et Zaghouan.	Le Kef
Pôle régional de recherche-développement agricole du centre-est	Le territoire des gouvernorats de Sousse, de Monastir, de Mahdia et de Sfax.	Sousse
Pôle régional de recherche-développement agricole du centre-ouest	Le territoire des gouvernorats de Sidi Bouzid, de Kairouan et de Kasserine.	Sidi Bouzid
Pôle régional de recherche-développement agricole du sud-est	Le territoire des gouvernorats de Médenine, de Gabès et de Tataouine.	Médenine
Pôle régional de recherche-développement agricole du sud-ouest Aride et Oasien	Le territoire des gouvernorats de Tozeur, de Gafsa et de Kebilli.	Tozeur

Tunis, le 19 août 1995.

*Le Ministre de l'Agriculture*

**M'Hamed Ben Rejeb**

*Vu*

*Le Premier Ministre*

**Hamed Karoui**